

---

**Commune de Cousance**

## **CRÉATION DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA)**

Considérant, après délibération de leurs conseils municipaux respectifs, les avis favorables des communes de Cousance le 11 mai 2017, de Digna et Gizia le 30 juin 2017, pour le projet envisagé ; Considérant par ailleurs l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur le 05 juin 2018, à l'issue des résultats de l'Enquête Publique sur le projet de PDA et la délibération consécutive du conseil municipal de Cousance le ratifiant le 12 juillet 2018 ; Par l'arrêté n° BFC 2018-10-25-002 du 25 octobre 2018 signé par le préfet de Région, le périmètre Délimité des Abords du château de Cousance constitutif d'une servitude d'utilité publique annexée au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cousance, est créé.

Cette décision est affichée en mairie pour une durée d'un mois à compter du 26 novembre 2018.

Le dossier et le Plan Délimité des Abords sont consultables en mairie de Cousance ou sur le site internet de la commune : [mairie-cousance.fr](http://mairie-cousance.fr)

---

122302900